

2 LE FAIT DU JOUR

AFFAIRE LUCA Présentés hier à Sion, tous les détails de l'enquête italienne sur Pourquoi les experts italiens

GILLES BERREAU

«Des griffures reçues par Luca sont compatibles avec un corps nu qui roule parmi des ronces. Par contre, en ce qui concerne les ecchymoses, il s'agit de lésions indicatives de l'action directe d'un ou plusieurs objets contondants aux bords émoussés.» Cet extrait est tiré du rapport présenté hier matin à Sion par les quatre experts

suisses aient tiré des conclusions diamétralement opposées, donnant le chien comme seul responsable de l'agression? Si la contre-expertise italienne contredit les résultats de la justice valaisanne, le général Luciano Garofano, qui a dirigé l'enquête dans la péninsule, salue tout de même le travail de la justice valaisanne. «L'autorité judiciaire suisse a fait un énorme travail,



«L'autorité judiciaire suisse a fait un énorme travail, mais la vérité n'a pas été découverte.»

LUCIANO GAROFANO ENQUÊTEUR SCIENTIFIQUE

italiens qui se sont penchés sur l'affaire Luca Mongelli. Quatre spécialistes pour qui le doute n'est pas permis pour expliquer pourquoi l'enfant fut retrouvé inconscient et à demi-nu dans la neige en 2002 à Veysonnaz.

Une seule hypothèse tient la route selon ces experts: l'agression humaine. Quid de la conclusion de l'enquête valaisanne qui désigne le chien de l'enfant comme seul coupable? Là aussi, les experts mandatés, non pas par la famille Mongelli, mais par la présidence de la Commission bicamérale italienne de l'enfance à Rome, sont formels. Selon eux, le 7 février 2002 «Luca a été objet d'une véritable agression de la part d'un ou plusieurs sujets pour l'heure encore inconnu(s), qui excluent catégoriquement l'implication du chien «Rocky».

Que faut-il chercher?

Comment ces spécialistes expliquent-ils que leurs confrères

mais la vérité n'a pas été découverte. Le dossier helvétique a été bien monté, mais on n'en a pas tiré les bonnes conclusions.»

Et cet ancien carabinier de préciser: «Lorsque le dossier suisse indique que certaines griffures subies par Luca sont compatibles avec la patte de son chien, elle dit vrai. Mais elle oublie de dire qu'il n'y a eu ni laceration, ni morsure, contrairement à une attaque canine. Si contact avec le chien il y a eu, ce n'était pas une agression, mais soit un jeu soit une tentative du canidé de sauver ou de réveiller Luca, évanoui dans la neige.»

Les lésions

Au fil des 167 pages du rapport, les quatre experts expliquent pourquoi ce n'est pas un animal, mais un ou des humains qui ont agressé Luca, selon eux. Ils développent deux arguments. Au sujet des lésions subies par l'enfant tout d'abord. Roberto Testi, médecin-légiste à Turin, salue, lui aussi, le travail suisse sur les élé-



Experts de la justice italienne, Cinzia Gimelli, Luciano Garofano, Roberto Testi et Melania Lugli ont présenté leurs conclusions hier à Sion. HOFMANN

ments médico-légaux. «Luca a subi une hypothermie profonde (ndlr: 23,3 degrés à son arrivée à l'hôpital de Sion). Mais celle-ci ne peut survenir aussi rapidement en deux heures. Même chez un enfant déshabillé. Sauf si Luca ne pouvait bouger, en ayant perdu connaissance. Cela démontre que Luca était en état de choc grave, suite à une contusion ou un autre traumatisme.»

Pas le chien

Second argument: les ecchymoses et griffures sur le corps de l'enfant. «Elles ne ressemblent pas à ces cas d'agression par un chien.

Lorsqu'un tel animal attaque, il laisse des trous, mais aussi des lacerations qu'il provoque en secouant la tête de gauche à droite. Luca ne portait pas de telles traces, mais des blessures superficielles», note le Dr Testi. Le général Garofano ajoute: «Sous les bras, on trouve des ecchymoses arrondies. Ce sont des marques typiques d'empoignades par la main humaine.» Comme le carabinier, le Dr Testi estime que l'expertise suisse a raison de parler de griffures provoquées par le chien. «Mais c'est le fait d'un animal voulant jouer ou aider Luca, et pas d'une agression. C'est très clair.»

Le rapport avance la thèse suivante: Luca aurait subi un polytraumatisme, notamment par un objet contondant l'ayant frappé à la face. Victime d'un traumatisme cérébral, il aurait roulé au fond de la partie enneigée où il a vraisemblablement fini sa course le visage dans la neige de telle façon que la bouche et le nez étaient bouchés par la neige, déterminant ainsi une asphyxie mécanique avec un arrêt cardio-circulatoire conséquent. Une semblable suite d'événements justifierait de façon convaincante la dramatique hypothermie.

Et maintenant?

Pour faire toute la lumière sur l'affaire Luca, les Italiens, qui ne seront pas payés pour cette mission acceptée à titre bénévole, proposent toute une série de mesures. Outre l'audition de toutes les personnes pas encore entendues jusqu'ici, le rapport italien préconise de réentendre Luca et Marco, ainsi que de nouveaux examens ADN sur les vêtements, comme sur les échantillons prélevés sous les ongles de la victime. Car, depuis les examens pratiqués à l'époque, la sensibilité et la fiabilité des tests génétiques ont progressé. ●

LES EXPERTS ITALIENS

LUCIANO GAROFANO L'enquêteur scientifique



Domicilié à Parme et professeur de criminologie et techniques d'inspection du lieu du délit, Luciano Garofano enseigne aujourd'hui les techniques d'investigations scientifiques à la faculté de jurisprudence de l'Université du Salento. En congé depuis 2010 avec le grade de général, ce carabinier a commandé les sections chimico-biologiques des centres d'investigations scientifiques de Rome et de Parme, la compagnie des carabinieri de Turin Mirafiori et sa section scientifique où il mit en place un laboratoire d'analyses ADN et forensiques. Luciano Garofano préside l'Académie

italienne des sciences forensiques. Il est l'auteur de nombreux ouvrages spécialisés. Expert des analyses ADN et des analyses de traces de sang, il a fondé deux groupes de travail sur l'ADN au niveau international. Depuis 2010, il est le présentateur d'un programme judiciaire sur une chaîne de télévision privée. Au bénéfice d'un doctorat de recherche avec spécialisation en toxicologie forensique, il a enquêté sur de nombreuses affaires célèbres en Italie. Citons l'attentat mafieux contre le juge Falcone en 1992, la tragédie d'Erba en 2006, le serial killer Bilancia (17 morts), et l'affaire de Cogne en 2002 dans le val d'Aoste (une maman avait tué son fils). Il a effectué de nombreuses expertises pour la justice de son pays. ●

ROBERTO TESTI Le médecin-légiste



Professeur à l'Université de Turin, ce médecin-légiste enseigne la chimie clinique, forensique et du sport. Roberto Testi est le directeur scientifique de l'Académie italienne des sciences forensiques (ces dernières sont l'application de différentes méthodes pour résoudre des questions dans le domaine criminel ou légal). Directeur de médecine légale à Turin, il dirige aussi le Département de services territoriaux ASL3 de la cité piémontaise. Expert auprès des Tribunaux de Turin et de Parme et du GIP de Turin (juge des enquêtes préliminaires). Il participe donc directement à l'élucidation d'affaires. Consultant technique auprès du Ministère public de la République, il collabore aussi avec le Service d'investigations scientifiques des carabinieri de Parme. Il est consultant auprès des Tribunaux de Rome, Bologne, Pinerolo (Turin), Alba et Mondovì.

Auprès du pool universitaire San Luigi di Orbassano (Turin), il a effectué un travail de recherche sur les polymorphismes de l'ADN dans un but forensique, mais aussi des recherches sur les microtraces, notamment. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques. ●

CINZIA GIMELLI La psychologue



Psychologue clinique, forensique, investigatrice et psychothérapeute cognitivo-comportementale, Cinzia Gimelli est basée à Reggio Emilia. Experte dans l'évaluation, le diagnostic et l'intervention dans les situations d'abus sur enfant et adolescent. Auteure de différentes publications scientifiques, elle est consultante auprès du Ministère public et consultante technique pour les procédures pénales, civiles et pour mineurs. Cinzia Gimelli est en charge de diverses activités d'enseignement à l'École de psychothérapie de Milan et auprès du Ministère de la justice. Elle est membre de l'American Academy of Forensic Sciences et cofondatrice de l'association italienne Psychologie et sciences investigatrices. ●

MELANIA LUGLI La seconde psy



Domiciliée à Reggio Emilia, Melania Lugli, psychologue clinique, légiste et d'investigation, est aussi psychothérapeute cognitivo-comportementale. Elle est membre de l'Académie italienne des sciences forensiques. Elle a fondé l'association italienne Psychologie et sciences investigatrices. Elle est consultante technique pour les procédures pénales, civiles et pour mineurs. Melania Lugli est membre du comité de rédaction de la Revue de psychologie investigatrice et criminelle. Elle participe en tant que scientifique au groupe de travail sur un projet de recherche internationale «Sexual Abuser: profil comportemental, psychologique, juridique et criminel». Elle est l'auteur de publications scientifiques et a collaboré à divers ouvrages sur la psychologie investigatrice. ● GB

l'agression de Veysonnaz en 2002.

blanchissent le chien...

GALERIE PHOTOS+



Retrouvez notre complément d'images

iPad Le Nouvelliste + Epaper



Le Dr Roberto Testi (premier plan) et le général Luciano Garofano (au fond), ont voulu se rendre sur les lieux du drame à Veysonnaz avec le père de Luca, Nicola Mongelli. LE NOUVELLISTE

RAPPEL DES FAITS

En 2002 à Veysonnaz, Luca – aujourd'hui aveugle et tétraparétique – avait été découvert dans le coma, le corps à demi-nu et couvert de griffures, dans la neige près du domicile familial. Selon la justice valaisanne, qui a classé l'affaire en 2004, il aurait été agressé par son propre chien. Une version contestée par les parents de Luca et la victime elle-même. Ces derniers se basent, notamment, sur un dessin réalisé en 2005 par le petit frère de Luca, témoin direct de l'agression. Cette représentation montre la victime frappée par plusieurs personnes. Une expertise suisse doit déterminer si ce dessin est crédible. ● GB



Luca Mongelli a fêté ses 18 ans en décembre dernier avec son frère Marco et sa famille. DR

... et pourquoi Luca et son frère disent vrai selon les psys

Les deux psychologues italiennes qui ont entendu Luca et son frère sont formelles. Les méthodes, internationalement reconnues, pour déterminer la qualité des souvenirs des deux adolescents et la véracité de leurs témoignages ont rendu un verdict sans appel. Luca et Marco disent la vérité lorsqu'ils affirment que le premier a été attaqué par des personnes.

«Les méthodes utilisées permettent d'exclure que les propos de Luca et Marco ont été influencés. Les deux mi-

neurs ne souffrent pas de troubles psychopathologiques, psychologiques ou cognitifs», indique Cinzia Gimelli. Si la mémoire de Luca a tendance parfois à mélanger certains éléments, elle n'invente rien et le test de distorsion d'un récit donne un résultat dans la norme. De plus, son récit n'est pas influencé par les enquêteurs.

Pas influençables

Quant à Marco, son test d'influencabilité a battu favorablement tous

les records. Avec une note de 1 sur 35, il est quasiment imperméable aux pressions (le meilleur score possible est zéro). Mais alors, pourquoi diable Marco avait-il accusé dans un premier temps le chien, avant de dessiner en 2005 des agresseurs humains? «Son premier témoignage peut avoir été influencé par le traumatisme. Marco avait alors 3 ans seulement...» note Cinzia Gimelli. «De plus, il n'avait pas été interrogé à l'époque selon une méthode adaptée», ajoute son homologue Melania Lugli.

Crédibles

Une autre batterie de tests a confirmé la crédibilité des deux ados. Est-ce à dire que le dessin de Marco datant de 2005 doit être retenu comme racontant la vérité? Les deux psychologues disent deux choses à ce propos. Primo, elles ne peuvent affirmer scientifiquement et avec certitude que ce dessin est un acte spontané, car il remonte à plus de dix ans. «Cela étant ajoutée Melania Lugli, les résultats des tests effectués en 2012 sur Marco sont si bons qu'il est difficile de

croire qu'il ait inventé la scène décrite dans son dessin.»

La justice suisse doit encore se prononcer sur la validité de ce dessin. Elle a nommé quatre experts italo-phones qui devraient rendre leur verdict prochainement. Hier, le Ministère public valaisan s'est refusé à tout commentaire avant d'avoir pris connaissance du rapport italien. Il communiquera prochainement sur l'affaire Luca, mais pas avant que le rapport helvétique sur le dessin ne lui soit remis. ● GB

PUBLICITÉ

ALIGRO

SION-LES RONQUOZ sortie autoroute Sion-Ouest

Dôle du Valais
Cave St-Georges
AOC 2010



-24%
9.50
KG
~~12.50~~ *

Rôti d'épaule de Porc roulé
frais du pays, nature ou épicé



-33%
2.70
2 KG
~~4.05~~ *

Oranges blondes
d'Espagne



-38%
9.90
KG
~~16.10~~ *

Filet de Lieu Noir MSC
200/400 g, frais du Danemark

-29%
40.-
6 X 75 CL
~~57.-~~ *



PROMO VALABLE DU 7 AU 12 JANVIER

Faux-Filet Resto de Boeuf frais du pays/U.E., morceau	kg	38.- -21%	29.90 *
Ragoût de Veau frais du pays, env. 1 kg	kg	33.40 -28%	23.90 *
Lapin sans tête sans foie frais de Hongrie	kg	13.- -30%	9.- *
Filet de Dinde frais de France Henri IV	kg	19.60 -32%	13.30 *
Saucisson Vaudois IGP Suter	kg	17.60 -32%	11.90 *
Raclette rond Emmi 1/2, env. 2.8 kg	kg	13.30 -32%	9.- *
Assortiment de pâtes Agnesi	5 x 1 kg	18.20 -23%	13.90 *
Tablettes assorties Choco.ch	5 x 100 g	4.95 -21%	3.90 *
Ice Tea Lipton lemon	12 x 1 l	15.50 -36%	9.90 *
Sangiovese Daunia Danello IGT 2009	6 x 75 cl	23.80 -26%	17.50 *
Dentifrice Colgate Max White ou Max Fresh Cool	3 x 75 ml	11.50 -40%	6.90 *



* Avec la carte Gourmands gratuite: plus de 1000 promotions, dès 100.- d'achats, sans minimum d'achats du lundi au jeudi.

Toutes nos actions sur www.aligro.ch

Avions à deux pilotes et des médecins

au né a eu lieu à la mi-décembre. Une nouvelle rencontre se fera dans quelques jours, avec les responsables de l'Oseara.

Jean-Pierre Restellini, lui-même médecin, précise qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne, le recours aux psychotropes dans de telles situations est prohibé. «Certains pays relâchent les récalcitrants dans la nature si leur expulsion s'avère impossible. En Suisse, cela ne se fait pas. Raison pour laquelle des policiers sont favorables à la «neutralisation» de requérants par injection.»

«Les médecins ne doivent en aucun cas se substituer aux forces de police!»

Que faudrait-il faire si un requérant, en plein vol, après avoir réussi à se libérer, se débattait violemment et mettait en péril la sécurité même de l'ensemble des passagers de l'avion? «Je pourrais admettre qu'un médecin soit contraint dans un tel cas de lui faire une injection de neuroleptiques, ne serait-ce que pour une question de légitime défense et de mise en danger d'autrui, en dehors de toute considération médicale», précise-t-il. Jacques de Haller est plus catégorique. Ex-président de la Fédération des médecins suisses (FMH), il est chargé de représenter la FMH lors d'une prochaine réunion sur ce thème. Il invoque à la fois les directi-

ves de l'Académie suisse des sciences médicales, qui ont été renforcées depuis la mort d'un Nigérien sur le tarmac de Kloten en mars 2010, et le code de déontologie de la FMH.

«Pour la FMH, c'est clair: il n'est pas question d'injecter quoi que ce soit à une personne sans son consentement», commente-t-il. Le point 7.3 du code précise toutefois qu'en «situation d'urgence», le médecin «peut se passer de l'accord du patient lorsque ce dernier présente une incapacité de discernement causée par un trouble psychique majeur avec un risque immédiat de gestes auto- ou hétéro-agressifs». «Attention, ajoute Jacques de Haller, on parle ici de trouble mental important. Maîtriser quelqu'un qui s'agit dans un avion relève du domaine du maintien de la sécurité. Les médecins ne doivent en aucun cas se substituer aux forces de police!»

Les requérants expulsés de force sont souvent casqués, menottés et ficelés à leur siège. La loi sur l'usage de la contrainte précise que les médicaments ne peuvent pas être utilisés «en lieu et place de moyens auxiliaires». «Cela reste flou. Nous devons rapidement clarifier tous ces points», insiste Jean-Pierre Restellini.

Le cardiologue Michel Romanens, président de l'association VEMS (Ethique et Médecine), va plus loin. Pour lui, les médecins devraient refuser de participer à ces vols et les cautionner. Notamment parce qu'en cas de problème, les soins ne peuvent pas être administrés rapidement à quelqu'un d'entravé.

Jeux d'argent et de la fumée

machines à sous dans les fumoirs des casinos

an- jamais été question de protéger les machines à sous», analyse Jérôme Christen (Vaud Libre).

«Nocif, choquant et odieux»

«Certaines recettes partent pour la France, à Evian notamment», ajoute le libéral-radical Laurent Wehrli, syndic de Montreux et membre du conseil d'administration du casino vaudois. Depuis 2009, celui-ci a biffé 32 plein-temps

ten. Le raisonnement est «pathétique», pour la popiste Christiane Jaquet-Berger. «Il faudrait alors que les patients tuberculeux soient soignés par des infirmières tuberculeuses.»

Selon Nicolas Rochat Fernandez, chef du groupe socialiste, «des études internationales prouvent que l'interdiction de fumer permet de réduire le problème du jeu excessif». «Jouer et fumer sont deux acti-

Affaire Luca: l'expertise qui blanchit le chien

> Valais Une équipe italienne livre ses conclusions sur l'agression survenue en 2002

ATS

Des experts italiens mandatés par la famille de Luca Mongelli, découvert inconscient dans la neige à Veysonnaz en février 2002, excluent une agression du chien. Ils ne fournissent en revanche pas d'explication définitive sur ce qui s'est passé.

Les experts italiens ont analysé l'affaire sur la base du dossier fourni par la famille. Ils ont présenté leurs conclusions mardi, lors d'une conférence de presse à Sion. Leur rapport est mis à la disposition de la justice suisse, ont-ils déclaré.

Le médecin légiste Roberto Testi a exclu une agression du chien. Un chien mord au cou et à la tête, il y aurait eu des traces de morsures et de lacérations sur le corps de Luca, a-t-il précisé. Or les lésions sont superficielles et très modestes. Ce point de vue rejoint celui donné par le directeur du Centre universitaire romand de médecine légale de Lausanne, Patrice Mangin, il y a une année.

L'objectif des experts italiens est de contribuer à la découverte de la vérité, a précisé Luciano Garofano, responsable du département des investigations scientifiques de la police de Parme (I). Il voit le travail effectué dans un sens de collaboration et estime que de nouvelles analyses pourraient ouvrir de nouvelles pistes.

Tiers jamais exclu

La science a évolué depuis le drame et Luciano Garofano espère que de nouvelles analyses puissent être menées, en particulier sur les habits de Luca. La découverte de ce qui a provoqué les déchirures pourrait faire avancer l'affaire.

Pour Luciano Garofano, l'hypothèse d'une agression par des tiers devrait être à nouveau explorée, notamment avec une réévaluation de tous les témoignages de l'époque. L'intervention de tiers n'a jamais été exclue, avait indiqué le Ministère public valaisan en janvier 2012, mais elle n'a pas pu être prouvée.

Panorama

Suisse

Démission au MPC

Nouveau départ au Ministère public de la Confédération (MPC): la procureure générale suppléante Maria-Antonella Bino le quittera fin juin, à peine plus de deux ans après y avoir été élue par l'Assemblée fédérale. La Genevoise y est en charge des affaires sensibles en lien avec l'étranger. (ATS)

Les frais d'hôtel de Bruno Zuppiger

Inculpé d'abus de confiance, l'ex-conseiller national UDC Bruno Zuppiger a utilisé l'argent confié par une cliente pour renflouer les caisses de sa fiduciaire en difficulté. Cette somme de 240 000 francs a aussi couvert ses frais d'hôtel à Berne, selon l'acte d'accusation du Ministère public zurichois, cité dans le *Blick* mardi. (ATS)

Genève

Arnaque à la carte de crédit

Deux Malaisiens de 45 et 55 ans

Candidature surprise au PS

Le député Roger Deneys se met à la disposition du Parti socialiste pour la course au Conseil d'Etat genevois. Le chef de groupe au Grand Conseil a transmis sa candidature au dernier moment mardi, comme l'a révélé la *Tribune de Genève*. Il rejoint ainsi Sandrine Salerno, Anne Emery-Torracinta et Thierry Apothéloz dans la compétition interne que la base doit départager le 9 mars. Ancien patron devenu indépendant, il misera notamment sur le thème de l'emploi et du soutien aux PME. (M. M.)

Berne

Peter K irresponsable?

La deuxième journée du procès du «forcené» de Bienne a été consacrée à mieux cerner l'état mental du retraité. Selon la psychiatre, Peter Hans Kneubühl ne souffre pas de schizophrénie mais est victime de troubles délirants et doit être considéré comme irresponsable. Le presque septuagénaire ne parvient pas à sortir de sa logique, selon

AFP/LOIC VENANCE



GÉRARD
DEPARDIEU,
LA STAR AUX
DEUX VISAGES

Monde, page 6

KEYSTONE/LAURENT GILLIERON



REPORTAGE
À CAUX, AFFLIÉ
PAR LE COMA
DE CLAUDE NOBS

Pages 26-27

106
OFFRES
24Immobilier

24 heures



Portrait de l'animatrice
et comédienne Khany
Hamdaoui, heureuse
de se «sentir à l'aise
partout» SEBASTIEN FEVAL
Page 32

Le grand quotidien vaudois. Depuis 1762 | www.24heures.ch

Onze ans après, les experts italiens relancent l'affaire Luca

Les scientifiques mandatés par la famille sont catégoriques: le chien n'est pas coupable

La famille Mongelli veut, plus que jamais, faire éclater sa vérité. Hier, à Sion, quatre scientifiques italiens ont contredit la version de la justice valaisanne: le 7 février 2002, à Veysonnaz (VS), le petit Luca Mongelli, 7 ans, n'a pas été agressé par son chien, Rocky. Selon eux, l'origine du drame ne peut être qu'humaine. Un ou plusieurs individus auraient molesté le

garçon et l'auraient laissé à demi nu et inconscient dans la neige, sous les yeux de son jeune frère, Marco. Luca, aujourd'hui âgé de 18 ans et domicilié en Italie, est resté tétraplégique et aveugle.

C'est en examinant les quelque 2300 pages du dossier d'instruction - fournies par la famille Mongelli - que le professeur Luciano Garofano et son équipe ont dis-

Point fort, page 3

La justice valaisanne attend l'analyse du dessin du petit frère

Les vêtements déchirés de Luca pourraient être réanalysés via les techniques les plus récentes

culpé le berger allemand. «Quand un chien attaque une personne, il mord surtout au cou et au visage. Il plante ses crocs et secoue la tête, provoquant des trous et des lacérations, explique le Dr Roberto Testi, médecin légiste à l'Université de Turin. Les ecchymoses et les griffures constatées sur le corps de Luca ne correspondent pas du tout à cela. Ce sont plutôt

des marques d'empoignade.» Pourtant, seul l'ADN de Rocky a été décelé sur le corps et les habits de Luca. Selon le Dr Testi, le chien a pu tenter d'aider ou de réveiller son maître. Un point de vue qui rejoint en partie celui exprimé l'an dernier par le directeur du Centre universitaire romand de médecine légale de Lausanne. Patrice Mangin.

Point fort

«L'agression de Luca ne peut être que d'origine humaine»

Justice Onze ans après le drame de Veysonnaz (VS), quatre experts italiens contredisent la version selon laquelle le jeune garçon aurait été attaqué par son chien

L'essentiel

- **Affaire Luca** Une expertise italienne veut relancer l'enquête
- **Entraide judiciaire** La Suisse n'a pas encore accédé à la demande du parquet de Rome
- **Dessin** Le procureur valaisan attend un autre rapport crucial

Patrick Monay Sion

La famille Mongelli veut, plus que jamais, faire éclater sa vérité. Hier, à Sion, quatre scientifiques italiens ont contredit la version soutenue par la justice valaisanne: le 7 février 2002, à Veysonnaz, le petit Luca Mongelli, alors âgé de 7 ans, n'a pas été victime d'une agression de son chien *Rocky*. Selon eux, l'origine du drame ne peut être qu'humaine. Un ou plusieurs individus auraient molesté le garçon et l'auraient laissé à demi-nu et inconscient dans la neige, sous les yeux de son jeune frère, Marco. Luca, aujourd'hui âgé de 18 ans et domicilié en Italie, est resté tétraplégique et aveugle.

C'est en examinant les quelque 2300 pages du dossier d'instruction -



fournies par la famille Mongelli - que le professeur Luciano Garofano et son équipe ont disculpé le berger allemand.



Luca Mongelli, 18 ans aujourd'hui, est tétraplégique et aveugle. KEYSTONE

«Quand un chien attaque une personne, il mord surtout au cou et au visage. Il plante ses crocs et secoue la tête, provoquant des trous et des lacerations, explique le Dr Roberto Testi, médecin légiste à l'Université de Turin. Les ecchymoses et les griffures constatées sur le corps de Luca ne correspondent pas du tout à cela. Ce sont plutôt des marques d'empoi- gnade.»

Lésions modestes

Pourtant, l'ADN de Rocky - et de lui seul - a bien été décelé sur le corps et les habits de Luca. «Il est tout à fait possible qu'il y ait eu contact avec le chien, répond le Dr Testi. Mais, selon moi, s'il est intervenu, c'est pour tenter d'aider son maître, venu, pour le réveiller. En aucun cas pour l'agresser.» Un point de vue qui rejoint en partie celui du directeur du Centre universitaire romand de médecine légale de Lausanne, Patrice Mangin. Il avait renoncé à parler d'attaque lors d'une conférence de presse du Ministère public valaisan, en janvier 2012. Il avait évoqué une «interac- tion excessive et non maîtrisée» avec le chien, qualifiant les blessures de superficielles et peu graves.

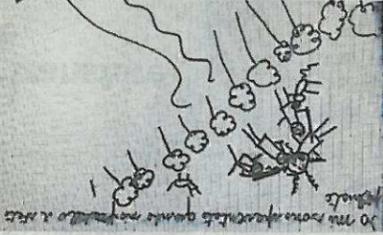
Pour le Dr Testi, ces lésions sont, en effet, si modestes qu'elles ne peuvent pas avoir diminué les capacités de réaction de l'enfant. Pas plus que les légères fractures que Luca aurait alors subies au nez et à la mâchoire. «Ce n'est donc pas le chien Rocky qui a entraîné l'état d'hypothermie profonde dans lequel Luca a été retrouvé ce soir-là», conclut le médecin légiste. En précisant que, pour atteindre

Deux enquêtes en parallèle

● **En Italie** Le rapport des scientifiques italiens est bouclé depuis plus de huit mois. Pour en dévoiler le contenu, les proches de Luca ont attendu qu'une instruction pénale soit ouverte en Italie. C'est chose faite depuis l'autonomie dernier: saisie par Nino Marazziti, un ténor du barreau de Rome, la justice transalpine a officiellement demandé l'entraide judiciaire à la Suisse. L'expertise présentée hier à Sion fait d'ores et déjà partie de son dossier.

La justice valaisanne n'a pas encore répondu à cette requête. Selon nos informations, cela est dû à la lourdeur de la procédure: chaque personne auditionnée doit donner son accord formel pour être entendue.

En Suisse Le procureur Nicolas Dubuis, qui instruit l'affaire Luca depuis dix ans, n'a pas souhaité commenter hier l'interprétation des experts italiens. Il n'a d'ailleurs pas officiellement en connaissance de son procureur Dubuis renvoie à une date ultérieure pour tout commentaire. Si la crédibilité de ce dessin est établie, il appartiendra au Tribunal des mineurs du canton de Vaud de poursuivre l'instruction. Car les adolescents - aujourd'hui majeurs - désignés par Luca et son frère étaient domiciliés sur sol vaudois. La prescription n'interven-



La scène de l'agression dessinée en 2005 par le petit frère de Luca. DR

Chose a priori étonnante, ces quatre spécialistes tessinois et italiens n'ont à ce jour rencontré ni Marco ni Luca Mongelli. Pourquoi? La encore, le procureur Dubuis renvoie à une date ultérieure pour tout commentaire. Si la crédibilité de ce dessin est établie, il appartiendra au Tribunal des mineurs du canton de Vaud de poursuivre l'instruction. Car les adolescents - aujourd'hui majeurs - désignés par Luca et son frère étaient domiciliés sur sol vaudois. La prescription n'interven-

un tel état de refroidissement du corps, le garçonnet est nécessairement resté in- conscient et immobile durant près de deux heures, jusqu'à l'arrivée des se-

Comment expliquer, dès lors, une hypothèse aussi grave? Luciano Garofano, président de l'Académie italienne des sciences forensiques, songe à une as- phyxie provoquée par le maintien de la tête de Luca dans la neige. Une piste déjà examinée, mais en vain, par les experts suisses. Se pourrait-il que le berger allemand ait lui-même étouffé le garçon, peut-être en voulant jouer? Roberto Testi jure que non. Melania Lugli, psychologue clinique nommée par la justice suisse n'a retenu que le temps avec le chien dans les mois qui ont suivi les faits.

Nouvelles analyses requises

La justice valaisanne n'a jamais formelle- ment exclu la présence d'un tiers sur les lieux du drame. Mais elle n'a jamais pu mettre en évidence le moindre indice scientifique allant dans cette direction, malgré une enquête menée, selon les termes du professeur Patrice Mangin, «dans les règles de l'art».

Luciano Garofano, lui, estime que l'hypothèse d'une agression humaine doit être une nouvelle fois explorée. «En dix ans, les méthodes d'investigation ont évolué. De nouvelles analyses des traces d'ADN retrouvées sur les habits de Luca et sous ses ongles pourraient ouvrir de nou- velles pistes.»

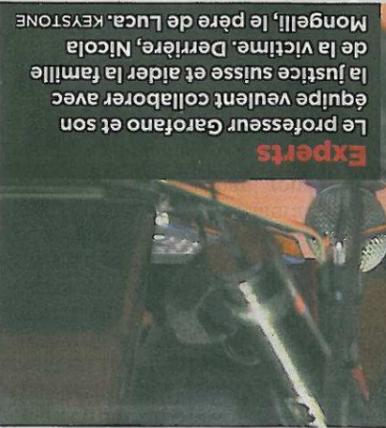
Les experts italiens préconisent par ailleurs l'examen de ces mêmes vêtements (déchirés) via les techniques les plus récentes de microscopie électronique par balayage. «Avec l'intention de trouver, s'il y en a, les traces du ou des instruments utilisés pour frapper Luca», souligne le professeur Garofano.

Témoignages crédibles

Les experts suggèrent aussi que soient faites des analyses de sang et d'urine de Luca et son frère, quant à eux, désignent toujours les mêmes agresseurs: quatre adolescents venus leur chercher des noix. La justice suisse n'a retenu que le tout premier récit de Marco, qui évoquait Rocky.

Or, les tests menés par les deux psy- chologues italiennes sont formels: le discours des deux frères démontre un degré d'influençabilité très faible, voire nul. Leurs témoignages, même onze ans après, sont donc «partiellement crédibles».

Nicola Mongelli, le père de Luca et de Marco, garde confiance. Il se dit convaincu que le procureur valaisan en charge de l'enquête «prendra contact avec son homologue de Rome et se procurera la nouvelle expertise». La traduction française est déjà prête, dit-il. «On pourra enfin clore cette affaire avec la seule explication possible, celle de l'agression hu-



Experts Le professeur Garofano et son équipe veulent collaborer avec la justice suisse et aider la famille de la victime. Derrère, Nicola Mongelli, le père de Luca. KEYSTONE



Enfermé dans son discours jusqu'au délire, Peter K. est jugé irresponsable par la psychiatre.

Sandro Camparico

Peter K. souffrirait de troubles délirants

EXPERTISE La 2e journée du procès du «forcené» de Bienne a été consacrée à mieux cerner l'état mental du retraité. Selon la psychiatre, Peter K. ne souffre pas de schizophrénie mais est victime de troubles délirants et doit être considéré comme irresponsable.

Le presque septuagénaire ne parvient pas à sortir de sa logique et est enfermé dans ses certitudes, selon l'expertise présentée hier par la psychiatre Anneliese Ermer devant le Tribunal régional Jura bernois-Seeland. L'experte a dressé le portrait d'un homme qui s'est peu à peu éloigné dès les années 1990 d'une vie «normale».

Le 8 septembre 2010, Peter K. alors âgé de 67 ans avait envisagé sa mort pour s'opposer à la vente forcée de sa maison. Il s'était préparé à être abattu par la police. Pour l'experte, sa résistance armée contre la vente forcée de sa maison était liée à ses problèmes psychiques.

Le sexagénaire refuse en bloc les conclusions de l'expertise. Il a presque perdu son sang-froid en écoutant la psychiatre dresser son portrait. Assumant sa défense avec un avocat commis d'office, Peter K. a plusieurs fois été remis à l'ordre par le président, Markus Gross, lorsqu'il s'adressait à la psychiatre. ● **ATS**

Une marche blanche pour la mère de famille

HOMMAGE A Marsens (FR), l'émotion était encore vive hier, au lendemain du drame qui a causé la mort de Chantal, 44 ans. Proches, amis, collègues et voisins lui ont rendu hommage lors d'une marche blanche. Les quelque 250 personnes se sont rendues, en silence, jusqu'à la villa familiale, détruite par une explosion et un incendie. Elles y ont déposé des bougies, des fleurs, mais aussi des messages. Même ceux qui la connaissent peu ont versé une larme. Au terme de cette marche, des regards, des accolades, et surtout des embrassades de réconfort se sont échangés, notamment avec les enfants de 19 et 16 ans. Le

mari était absent, sans doute toujours hospitalisé. Dans la foule, beaucoup se demandaient encore ce qui a bien pu causer l'explosion. La réponse ne devrait pas être connue avant plusieurs jours, voire semaines. Notamment car les lieux, engloutis sous les gravats, sont encore inaccessibles aux experts. Mais les spécialistes se veulent rassurants, concernant l'hypothèse du chauffage à mazout comme source de l'explosion: un tel système, aux normes et entretenu, ne représente aucun danger. Les nombreux ramoneurs contactés affirment même qu'une chaudière à mazout ne peut tout simplement pas exploser. ● **A.H.**

LE CHIEN DE LUCA DISCULPÉ

REBONDISSEMENT Des experts italiens démontent la thèse du chien retenue par la justice valaisanne concernant la mystérieuse agression du petit Luca en 2002 à Veysonnaz.

«**L**uca n'a pas été victime de l'agression de son chien «Rocky», nous

rité. Pas de critiquer la justice suisse, mais de travailler avec elle», ont plusieurs fois souligné ces experts, histoire de mettre toutes les chances de leur côté. Le Dr Roberto

Testi, référence en matière de médecine légale transalpine, a mis en avant deux points. Le premier est que Luca - 7 ans au moment des faits et qui avait été retrouvé à demi-nu et inconscient dans la neige de Veysonnaz (VS) un soir de février 2002 - n'a pas pu être agressé par son chien. Notamment en raison du type de blessures subies («ni trous ni lacérations»), de l'état de ses habits et



La justice valaisanne avait conclu que «Rocky» avait agressé son jeune maître.

Bientôt de nouveaux coupables?
«Notre objectif est d'aider la famille Mongelli à découvrir la vé-

enfin du comportement de l'animal après les faits. «Lequel était très apprécié de Marco, le frère de Luca. Une attitude incompatible avec une supposée agression préalable.»

Second argument de l'expert: la sérieuse hypothermie dans laquelle le garçonnet s'était retrouvé en seulement deux heures ne peut être due qu'à un «réflexe de défense réduite» que son organisme aurait adopté «après un choc traumatique». De leur côté, les deux psychologues de l'équipe Garofano ont expliqué en substance, sur la base de longs entretiens et de plusieurs tests de référence, que Luca comme son frère, Marco, étaient capables de livrer un témoignage objectif même dix ans après les faits et que leur «degré d'influencabilité» était très bas, contrairement à leur «mémoire immédiate et différé».

En conclusion, le général Garofano a demandé que de nouvelles analyses ADN des habits de Luca et des traces relevées sous ses ongles soient dili-

gentées avec les techniques d'aujourd'hui. L'Italien a aussi suggéré que les déchirures constatées sur les vêtements du jeune garçon soient examinées à l'échelle microscopique. Enfin, il a demandé que les témoins déjà entendus, Luca et son frère en tête, le soient de nouveau, ainsi que d'éventuels autres acteurs mis en cause par les nouvelles expertises.

Un père en quête de vérité

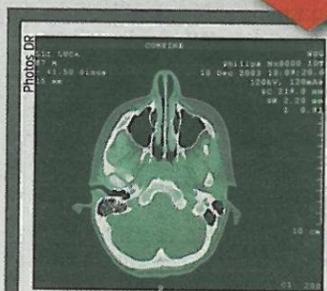
«Je suis optimiste sur le fait que, plus de dix ans après les faits, on puisse enfin espérer faire bouger les choses et connaître la vérité», s'est réjoui Nicola Mongelli, le père de Luca. «Ce serait formidable pour Luca qui regagnerait alors en estime de soi et confiance, et pourrait se construire en tant qu'adulte malgré les traumatismes physiques qui demeureront évidemment», expliquait encore la psychologue italienne Cinzia Gimelli.

Jean-Pierre Gross, procureur général du Valais, rappelle de son côté «que l'enquête est ouverte et qu'elle tiendra compte de tout élément nouveau et déterminant,

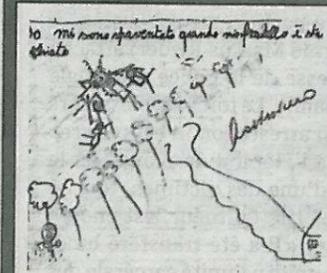
y compris ceux qu'apporteraient les experts italiens.» Un second rapport établi à la demande de la justice valaisanne et concernant le dessin que Marco Mongelli avait fait de l'agression de son frère sera rendu public dans les prochaines semaines.

● **LAURENT GRABET**
laurent.grabet@lematin.ch

LES EXPERTS SE SONT NOTAMMENT BASÉS SUR:



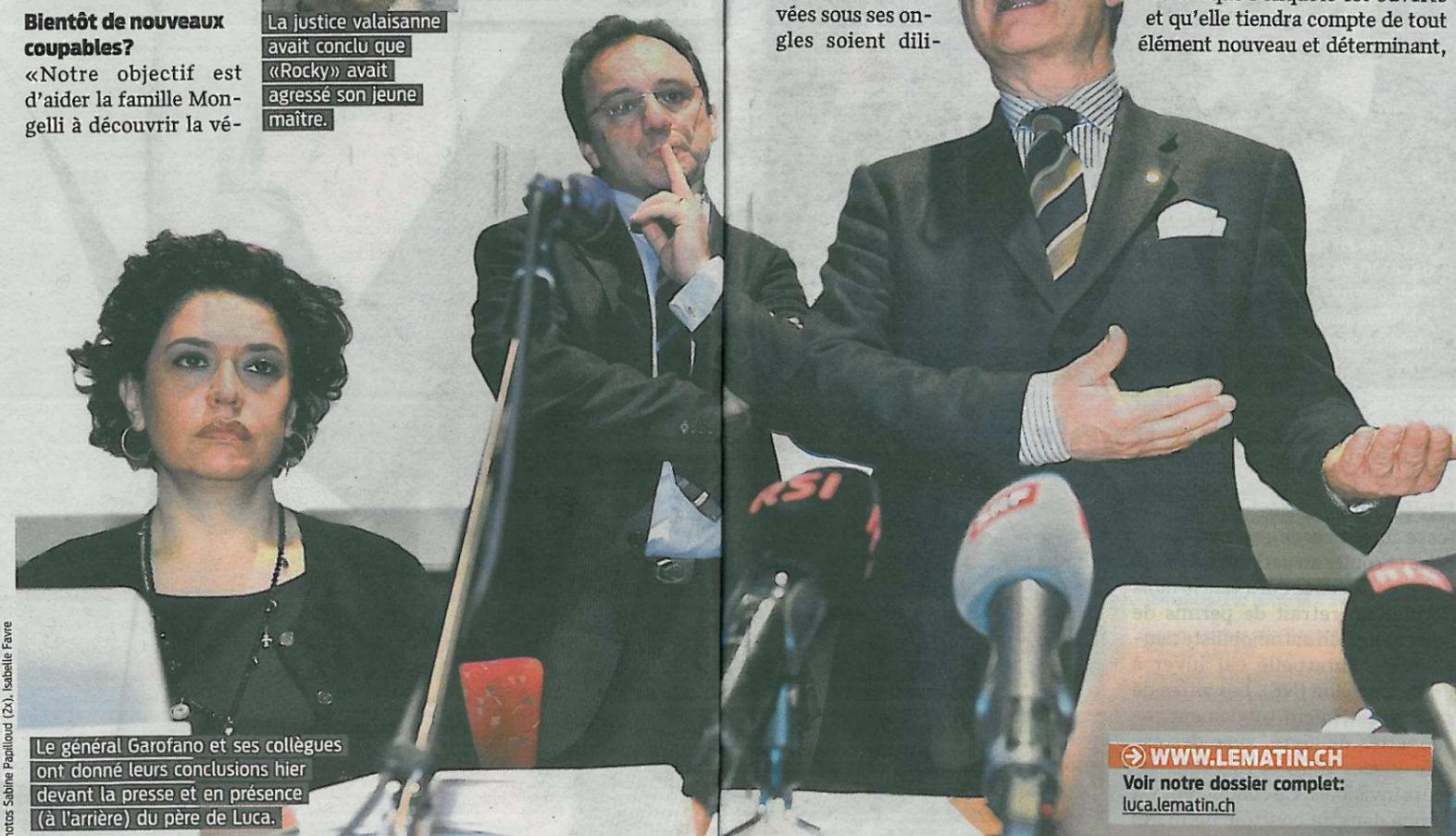
1 Des radios de Luca montrant des fractures du nez et de la mâchoire et jamais examinées jusque-là.



2 Le dessin du frère de Luca, témoin de l'agression, et sur lequel apparaissent trois agresseurs.



3 L'examen des blessures de Luca, qui, pour les plus graves, ne peuvent être l'œuvre d'un animal.



Le général Garofano et ses collègues ont donné leurs conclusions hier devant la presse et en présence (à l'arrière) du père de Luca.

Photos: Sabine Papilloud (2x), Isabelle Favre

WWW.LEMATIN.CH
Voir notre dossier complet:
luca.lematin.ch

Mac
SOUS
LOI Le
(VD)
install
dans so
Conseil
de juste
lecture
exceptio
fumée p

180
libre
MOBILI
Neuchâ
Fonds e
concrète
développ
en mett
la popul
bre-serv



Tent
de sl
CRIMINA
siens de
été arrêté
possessi
crédit pi
été alerté
d'une b
hommes
une mon

SMS
● PIQUE
de l'Hôpi
dence, à l
leront à c
● INCIDE
d'un car l
matin pe
Gothard
● JUSTIC
queurs d'
de chang
a été arrê

Sur Internet

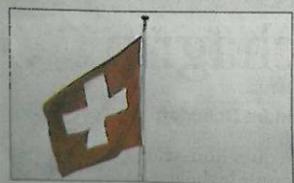
Le lobby anti-armes se démène aux Etats-Unis

Après la tragédie de Newtown, où 20 enfants âgés de 6 et 7 ans furent tués ainsi que sept adultes, les Américains veulent croire que rien ne sera désormais comme avant. Ainsi mardi, à l'occasion du deuxième anniversaire de la tuerie de Tucson, l'ex-membre démocrate du Congrès Gabrielle Giffords, qui a été l'une des victimes de la fusillade, mais qui s'en est sortie miraculeusement, a lancé avec son mari Mark Kelly, ex-astronaute, une campagne visant à renforcer le contrôle des armes. Ils lancent une collecte de fonds afin de pouvoir défier la puissante National Rifle Association, le lobby des armes aux Etats-Unis. Stéphane Bussard relate sur son blog le détail du mouvement. A lire sur la page d'accueil du site.



Gabrielle Giffords, qui a été l'une des victimes de la fusillade, mais qui s'en est sortie miraculeusement, a lancé avec son mari Mark Kelly, ex-astronaute, une campagne visant à renforcer le contrôle des armes. Ils lancent une collecte de fonds afin de pouvoir défier la puissante National Rifle Association, le lobby des armes aux Etats-Unis. Stéphane Bussard relate sur son blog le détail du mouvement. A lire sur la page d'accueil du site.

Les Suisses entre béatitude et inquiétude



A quoi bon souhaiter une «bonne et heureuse année» à des Suisses qui nagent déjà en plein bonheur, comme nous l'apprend un sondage d'Isopublic, confirmant les études de l'OCDE? Seuls quelques pays européens, comme les Pays-Bas et le Danemark, peuvent se vanter d'être aussi heureux que nous, constate dans sa chronique hebdomadaire Yves Petignat. Tout ce bonheur est bon à prendre. Mais il n'est pas sans inquiéter le chroniqueur. Trop c'est trop. Car, malgré l'optimisme apparent affiché par les Helvètes quant à leur avenir personnel, certains baromètres et sondages pointent un lit de préoccupations lancinantes. A découvrir sur notre page d'accueil et en rubrique Suisse.

Les flammes rongent l'Australie

Tandis que la Russie meurt de froid, l'Australie est en flammes. Des flammes dont témoigne la galerie photo à découvrir sur la page d'accueil.

La revue de presse

«Au nom de Luca et de la vérité»

> **Justice** Ce n'est pas son chien qui a pu agresser Luca Mongelli il y a onze ans, selon un rapport italien

> **Les médias se penchent à nouveau sur ce cas douloureux**

Olivier Perrin

Voilà bientôt onze ans, en février 2002, que Luca Mongelli et son frère Marco sont partis en promenade à Veysonnaz (VS). Et que Luca fut ensuite découvert le corps couvert de blessures et à moitié nu, puis plongé dans un état de mort cérébrale, avec les conséquences que l'on sait: il est devenu aveugle et tétraplégique.

Jusqu'ici, la version officielle de la justice suisse voulait que le coupable fût Rocky, son chien fidèle, avec lequel il était habitué à jouer. La version officielle. Car des experts helvétiques, et maintenant des italiens, pensent que cette interprétation ne tient pas la route et qu'en réalité, le petit Luca a été agressé par une ou plusieurs personnes, bien humaines. Version corroborée par un dessin alors effectué par le petit frère de Luca, qu'examine ac-

tuellement le Ministère public du canton du Valais. On attend ses conclusions.

Plus précisément, «selon une source italienne» rencontrée à Turin par *Le Nouvelliste*, le nouveau rapport se base «notamment sur les blessures de l'enfant, le comportement du chien après la découverte de l'enfant dans la neige, ainsi que l'état des habits de la victime». Résultat des courses, les experts n'ont aucun doute sur leur version, et ce ne sont pas des amateurs: «Habités à travailler avec la justice, [ils] ont été mandatés par la présidence de la commission bicamérale italienne de l'enfance à Rome. Il s'agit d'un ancien chef des carabinieri italiens, spécialiste en investigations scientifiques, d'un médecin légiste et de deux psychologues.»

Pas d'ADN canin

Plus intéressant, enchaîne le quotidien valaisan, «ils estiment que l'hypothèse de l'agression humaine pourra trouver d'ultérieurs éléments de confirmation «si l'autorité judiciaire suisse procède à diverses investigations complémentaires». Le rapport [...] demande notamment des analyses ADN plus actuelles des vêtements de Luca et des échantillons prélevés il y a plus de dix ans sous ses ongles.» Pour l'heure, l'enfant semble avoir fait d'énormes progrès, puisqu'il se prépare à passer un examen de latin, comme le rapporte *le Tages-Anzeiger*.



Luca Mongelli est devenu aveugle et tétraplégique suite à son agression. SION, 26 JANVIER 2012

Cela n'empêche pas que les rapports d'expertise contradictoires se soient accumulés au fil des années. Aucune trace d'ADN d'origine canine n'a été trouvée sur les vêtements de l'enfant. En 2004, sur la base d'un dossier d'instruction de près de 2000 pages, la justice valaisanne a classé l'affaire. Puis la rouverte en 2010. Les parents de Luca se sont engagés dans leur propre enquête, refusant que le chien soit transformé en coupable idéal. «Plusieurs spécialistes des canidés ont exprimé de fortes réserves» et dans une autre expertise, un vétérinaire «juge le scénario abracadabrant». Comment un chien aurait-il été ca-

pable de déshabiller presque intégralement l'enfant? «En résumé», disent la *Berner Zeitung* et la *Basler Zeitung*, ce n'était pas lui. Ce ne pouvait être lui.

«Par ailleurs, les chiens mordent plus qu'ils ne griffent», rappelle celle «dont les contre-arguments n'ont toutefois pas été versés au rapport de synthèse remis au juge d'instruction», lit-on sur le site de la RTS. Cette même RTS, très en pointe sur le sujet et sur le plateau de laquelle le père de Luca avait «exprimé son incrédulité» dans une édition marquante de l'excellente émission *Zone d'ombre* en 2009 et qui témoigne aussi maintenant

face aux micros de *Rouge FM*. Dans un passionnant sujet de la télévision locale valaisanne *Canal 9*, les déclarations des experts italiens semblent aussi accablantes, au point que le procureur de Rome a ouvert une enquête.

«La conscience du Valais»

S'il est un éditorialiste que ce nouveau rebondissement ravit, c'est bien celui du *Quotidien jurassien*. Pour lui, il faut agir maintenant «au nom de Luca et de la vérité». Et «la conscience du Valais» le mérite. Il serait en effet «regrettable que ce nouvel épisode ne dépasse pas la querelle d'experts, certes souvent prompts à aligner les certitudes pour justifier leurs honoraires. [...] Le chien ne serait pas coupable, mais on ne sait rien du ou des agresseurs de cet enfant alors âgé de sept ans. Quand un chien attaque, il mord, plante ses crocs, déchire la peau. Il ne griffe pas. [...] Le jeune berger allemand de la famille Mongelli, qui pouvait difficilement clamer son innocence en aboyant, aurait-il fait le coupable idéal?»

Et de conclure, non sans sous-entendu: «Jadis, lorsque l'auteur de crimes sordides restait inconnu ou que ses quartiers de noblesse protégeaient d'une punition, on finissait par attribuer le crime à une quelconque bête errante ou au diable. Un temps heureusement révolu.» Reste à le démontrer.

Portrait d'un explorateur suisse

Avant Lawrence, il y a eu Jean-Louis Burckhardt d'Arabie

«Si l'on demande à quelque collégien d'Helvétie de citer les noms d'explorateurs célèbres, il évoquera sans doute Livingstone ou Stanley. Il n'y a pas une chance sur mille qu'il réponde: Burckhardt. Pourtant [...] le Petit Larousse lui-même lui accorde autant de place qu'au Père Huc ou à Marco Polo.

Jean-Louis Burckhardt prend place à coup sûr parmi les dix plus grands explorateurs des continents hier encore inconnus. [...]

Ce destin singulier fut autant le résultat des circonstances que la marque d'une vocation profonde. Quand Jean-Louis a une quin-

Mais la force des armes devait naturellement tourner les Résistants vers l'allié nécessaire de la Suisse: l'Angleterre. Jean-Louis [...] est de ces Bâlois que passionne le vaste monde. [...] Sa vocation est affirmée, il sera explorateur. Dans ce dessein, il complète ses études et, comme l'eût fait tout Anglais, s'entraîne physiquement. Il est observé et bien vite remarqué. Au début de 1809, le fondateur de l'«Association for promoting the discovery of the interior parts of Africa», Sir Joseph Banks, lui fait parvenir le programme d'un voyage qui, de Syrie, doit conduire

donc au service de l'«African Association», comme on appelle par abréviation le service dirigé par Sir Joseph Banks. Au printemps de 1809, il s'embarque.

C'est à Malte qu'a lieu la métamorphose. Jean-Louis Burckhardt s'y «fait» musulman. Il abandonne son nom bâlois pour devenir «Ibrahim ibn Abdallah». [...]

Nous avons un bon portrait de lui à cette époque! Je l'ai vu, à côté de photos sévères de confédérés en col de celluloid, trôner étran-

gement dans la chancellerie de la Légation de Suisse au Caire. [...] «Ibrahim ibn Abdallah» est là, noblement barbu, coiffé du tarbouche d'Orient. [...]

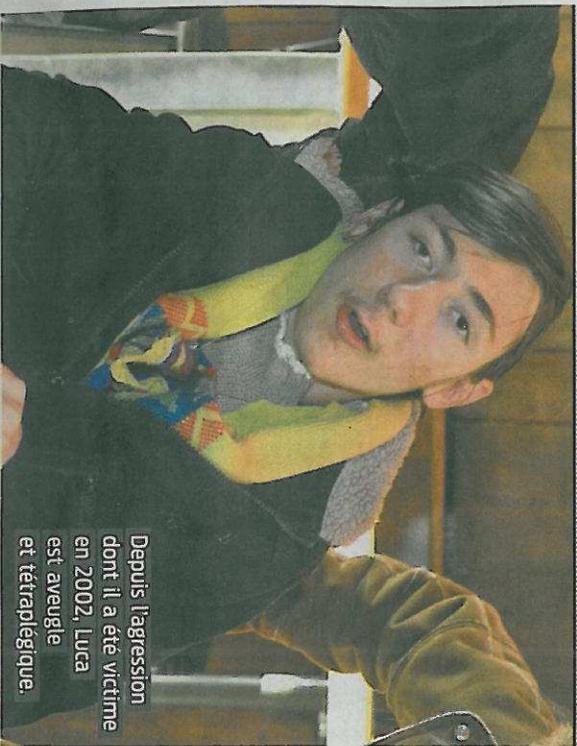
Seul le regard clair révèle encore le Rhénan. Le nez bien dessiné, le visage plein donneraient à cette physiognomie une expression quelque peu olympienne si un sourire imperceptible ne venait la corriger d'une touche d'humour.

Il suffit d'avoir passé quelques années en terre d'Islam pour se rendre compte des difficultés inouïes de son entreprise. La langue arabe, à la rigueur, peut s'ap-

pour accomplir cet acte si instinctif que nous accomplissons dans les vespasienne d'Occident? Et si un «self-control» de tous les instants permettait de triompher de toutes les embûches des coutumes et du savoir-vivre, quelles répuances encore ne faudrait-il pas surmonter? [...]

C'est devant ce monde absolument fermé que Burckhardt se trouvait. A plusieurs reprises, naturellement, il faillit être démasqué. Mais rien ne put l'arrêter. [...]

Les Anglais ne savent plus très bien aujourd'hui si «Lawrence d'Arabie» ne fut pas «Lawrence



Sabine Papilloud

Depuis l'agression dont il a été victime en 2002, Luca est aveugle et tétraplégique.

Affaire Luca Mongelli: la pression monte

JUSTICE La pression monte en Valais suite à la présentation, mardi, du rapport d'experts italiens indiquant que la mystérieuse agression du petit Luca survenue en 2002 à Veysonnaz n'avait pas de lien avec son chien. Des spécialistes qui, pour rappel, ont démonté cette thèse retenue pourtant par la justice valaisanne; et n'excluent donc pas l'intervention de tiers dans cette triste affaire.

Mobilisés pour la vérité

De quoi susciter aujourd'hui de nouvelles attentes de la part de nombreux Valaisans qui, depuis plusieurs années, se mobilisent pour que la vérité soit établie par respect pour Luca et sa famille. A l'image notam-

ment du conseiller aux Etats Jean-René Fournier, natif de Veysonnaz, qui espère que «ce rapport sera une nouvelle opportunité pour la justice de démontrer la vérité». Lui comme tant d'autres sont donc

impatients d'entendre s'exprimer à présent le Ministère public du canton du Valais. «Je sais que nous sommes nombreux à attendre que la justice valaisanne exploite cette piste émise par les experts italiens», nous confirme Jean-René Fournier. De son côté, Slobodan Despot, qui avait édité

le fameux livre «Camines» dans lequel l'affaire est présentée dans ses moindres détails, se dit soulagé d'entendre – enfin! – de la bouche de ces professionnels

«que le chien n'a servi que de bouc émissaire». D'autres sont plus virulents, à l'instar de l'avocat Jean-Luc Addor, député UDC, qui dénonce «le juridisme dont a fait preuve Nicolas Dubuis, le procureur valaisan en charge du dossier». Sans oublier bien entendu Fred Reichenbach, le détective privé engagé par la famille Mongelli qui, lui, crie au scandale et fonde de grands espoirs sur ce rapport italien, tout en redoutant le pire: «Je crains que l'on ne tombe dans une stérile bataille d'experts.» Et c'est,

Nous attendons de notre justice qu'elle explore la piste émise par les experts italiens»

Jean-René Fournier, conseiller aux Etats (PDC/VS)

d'avoir exclu l'intervention d'un tiers, regrettant de ne pas avoir pu le prouver jusqu'ici. La collaboration avec la justice italienne le permettra peut-être. On le souhaite pour Luca.

● **CHRISTINE SCHMIDT**
christine.schmidt@lematin.ch

ELLES ONT

CIRCULATION

Désormais, ce sont les femmes qui froissent le plus de tôle.

Surtout le matin entre 7 h et 8 h.

Femme au volant, danger permanent. Cette boutade de macho a de quoi nous hérisser le poil. Pourtant, la dernière étude publiée par la SUVA est formelle. Désormais, ce sont les femmes qui ont proportionnellement le plus d'accidents. Le risque de tôle froissée chez les conductrices est de 25% supérieur à celui des hommes. Ce sont les femmes actives, qui roulent la semaine entre 7 h et 8 h du matin, qui sont les plus menacées.

Selon la SUVA, cela est en partie dû au trafic dense du matin qui agitait comme facteur critique sur cette partie des automobilistes. Par contre, entre 22 h et 7 h et le samedi soir, ce sont les hommes qui reviennent en tête.

Manque de pratique

Globalement, les femmes roulent moins que les hommes (40% de kilomètres parcourus en moins). Ce manque de pratique explique en partie que le fait que les conductrices sont davantage en danger. Mais il fait aussi exploser le risque de problèmes pour les femmes. Car si on compare la fréquence des accidents par rapport aux kilomètres parcourus, ce-



Stressées et manquant de pratique, les femmes ont, le matin en semaine, beaucoup plus de risques d'accident que les hommes.

lui-ci est même deux fois supérieur chez les automobilistes féminines.

Les hommes en progrès

Que les gros mâles virils et poilus se calment tout de suite. Cette différence d'accidents entre les sexes ne s'explique pas parce que les femmes sont nulles au volant, mais parce que les hommes roulent de mieux en mieux. «Les

Ça va chauffer pour les automobilistes genevois

NOUVEAU Avec «Via sicura», les délinquants de la route sont plus sévèrement punis depuis le 1er janvier. Hier, le procureur général de Genève, Olivier Tornot, a expliqué avoir adapté les barèmes «en prenant le parti de la sévérité». Le ministère public a également donné un tour de vis concernant la conduite en état d'ébriété. Si les contrôleurs radar ne seront pas

obligatoirement intensifiés, une nouvelle «arme» va en revanche apparaître ces tout prochains mois: un radar de la dernière génération, le premier en Suisse, capable de flasher les voitures par devant et par derrière (jusqu'à là c'est connu) mais aussi des deux côtés. Les chauffards, qui risquent désormais de 1 à 4 ans de prison, n'ont qu'à bien se tenir. ● **V. DV AVEC ATS**